

Mise en œuvre de l'entente de règlement sur l'eau potable salubre

Dossier de la rédaction de H2o
April 2022

Le gouvernement du Canada reconnaît les torts causés dans le passé aux Premières Nations en raison du manque d'eau potable et il est fermement résolu à soutenir ces communautés en s'attaquant aux obstacles systémiques et en élaborant des solutions durables qui peuvent permettre l'accès à de l'eau potable et salubre pour les générations à venir. Le chef Wayne Moonias de la Première Nation de Neskantaga, la chef Doreen Spence de la Nation Crie de Tataskweyak, la chef Emily Whetung de la Première Nation de Curve Lake, ainsi que Patty Hajdu, ministre des Services aux Autochtones, ont fait le point sur les progrès en cours et ont annoncé que la période de réclamation est ouverte relativement à l'entente de règlement historique qui a permis de résoudre les recours collectifs nationaux liés à l'eau potable dans les communautés des Premières Nations. L'entente de règlement reconnaît que toutes les Premières Nations méritent un accès fiable à l'eau potable, indemnise ceux qui en ont été privés et donne aux Premières Nations l'assurance que les générations futures n'auront pas à s'inquiéter de savoir si leur eau est potable.

L'entente de règlement comprend les éléments suivants : indemnisation de 1,5 milliard de dollars des personnes privées d'eau potable salubre ; création d'un fonds de 400 millions de dollars pour la relance économique et culturelle des Premières Nations ; renouvellement de l'engagement à l'égard du Plan d'action du Canada visant à lever tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable ; création d'un comité consultatif des Premières Nations sur l'eau potable salubre ; appui accordé aux Premières Nations afin qu'elles élaborent leurs propres règlements et initiatives en matière d'eau potable salubre ; engagement d'au moins 6 milliards de dollars en vue de l'accès à une source fiable d'eau potable salubre dans les réserves ; modernisation prévue de la législation canadienne concernant l'eau potable des Premières Nations. La mise en œuvre des modalités de cette entente historique est en cours. La période de réclamation est maintenant ouverte et les Premières Nations admissibles et leurs membres peuvent présenter une demande d'indemnisation.

Entente de règlement sur l'eau potable des Premières Nations

Canada Gouvernement